



COMPTE - RENDU

CTSD DU 16 DECEMBRE 2013

Spécial rythmes scolaires

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du CTSD du 2 octobre 2013
2. Organisation du temps scolaire
3. Règlement type départemental

Déclarations liminaires :

- Snuipp-Fsu et CGT Education (voir PJ). Nous vous conseillons vivement de la lire avant de poursuivre !
- SE-UNSA dans laquelle Jean Rodriguez rappelle que toutes les organisations syndicales étaient signataires de l'appel de Bobigny en octobre 2010 refusant la semaine de 4 jours et que par conséquent :
- Le SE-UNSA a accepté la mise en place de la semaine de 5 jours.
- Le SE-UNSA refuse toute abrogation ou même réécriture du décret.

Nous relevons dans cette déclaration une contradiction flagrante entre le constat du mal-être de la profession (citons, par exemple, « la saturation des collègues ») et un discours prônant la concertation et le dialogue social. Pour notre part, cette concertation et un véritable dialogue social n'existent pas dans les faits et auraient dû être un préalable à toute réforme.

- Le SGEN-CFDT n'a pas fait de déclaration liminaire, mais a indiqué qu'il ne rejetait pas la réforme des rythmes « par principe » (rappel : le refus du Snuipp n'est pas un refus de principe !). Gilles Verdier demande pourquoi la date du CDEN a été reportée au dernier moment au 14 janvier. Réponse du DASEN : certaines municipalités avaient besoin d'un peu plus de temps de réflexion.

Avant d'aborder le 1^{er} point, le Snuipp signale la récurrence des difficultés de remplacement dans leurs classes des collègues titulaires des commissions paritaires.

- 1) Approbation du CR du CTSD précédent : pas de contestations

2) Organisation

Pour commencer, le DASEN nous invite à être collectivement attentifs à notre rôle de veille quant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en se gardant de ruptures éventuelles (changement d'équipes municipales) : tout ce qui a été dialogué doit être écrit. Mais il ne veut pas non plus de choses gravées dans le marbre : tout peut être amélioré dans l'intérêt des élèves.

Un diaporama portant sur l'organisation du temps scolaire nous a été présenté (en pourcentages sur le nombre de communes du 65) :

- Sur la journée et la semaine (heures d'entrées, de sorties, pause méridienne, ...)
- Sur les demandes de dérogations à l'amplitude horaire : 23 sur 163 communes (soit 14 %)

D'après le DASEN, seules deux situations ont posé problème : celle de Lourdes qui a finalement trouvé une issue (après la grève des collègues) et celle de Bagnères pour laquelle le DASEN a tranché. En effet, sur cette commune, 4 conseils d'école se sont prononcés pour le samedi matin et 2 pour le mercredi matin, la municipalité ne sachant comment se positionner par rapport à ce choix. Suite à plusieurs articles dans la presse locale (concernant un groupe « de pression », de parents d'élèves commerçants bagnérais favorable au mercredi matin), le DASEN a finalement conseillé vivement au maire de Bagnères d'opter pour le mercredi matin, sous prétexte que le choix du samedi lui imposerait la rédaction d'un PEDT dans un délai trop court. Le Snuipp s'est longuement insurgé de cet arbitrage qui ne tient finalement pas compte de la majorité des avis des conseils d'écoles. On se demande si, dans ce cas précis comme dans d'autres, l'intérêt des élèves reste au centre des débats (la situation de Séméac l'an dernier, par exemple).

Le Snuipp s'interroge alors sur les arbitrages du DASEN et demande un document de transparence recensant les avis des conseils d'écoles et ceux des municipalités (cf double volet à remplir par les deux parties). Le DASEN a refusé parce que les avis contradictoires ne sont pas remontés jusqu'à lui, les IEN ayant été chargés d'aplanir le sujet en amont. Mme Schieres témoigne de l'unanimité des fiches navettes remontées à la DA par les IEN.

Nous avons regretté une fois de plus cette façon de fonctionner qui ne garantit pas la prise en compte de l'avis de nos collègues et affaiblit notre rôle de représentants des personnels. Seul un document avec les horaires par écoles nous a été fourni (voir PJ). Nous vous invitons fortement à le consulter et à nous faire remonter d'éventuelles discordances entre les propositions d'horaires et d'organisation de votre conseil d'école et celles qui ont été actées dans ce document.

Concernant la concertation « rythmes scolaires » sur Tarbes : si la mise en place de commissions étaient intéressante, il y a de quoi s'interroger sur les modalités effectives : dates rapprochées et invitation de tous les enseignants tarbais (relayée ou non par les directeurs d'école) impossible dans les faits dans une salle de réunion qui ne pouvait contenir qu'une petite vingtaine de personnes (sachant qu'animateurs, directeurs d'ALAE et parents d'élèves étaient également invités). Et c'est d'autant plus grave que la DA n'a pas reçu la totalité des avis des conseils d'écoles et avoue qu'ils sont inutiles ... Puisqu'il y a eu ces réunions et les conclusions qui ont suivi ... On se demande bien pourquoi, alors, nous avons débattu et avons voté une organisation horaires en conseils d'écoles ...

C'est au CDEN du 14 janvier que seront définitivement entérinés ces horaires. D'ici là, le DASEN ne s'interdit pas d'intervenir sur les communes qui n'ont pas encore fait remonter leur projet d'organisation scolaire.

3) Règlement-type départemental (retravaillé en GT)

1.1 Admission à l'école maternelle

Le SNUipp demande s'il est possible, dans le cas où l'enfant n'est « pas propre », de déroger à l'obligation actuelle pour une première inscription en maternelle (avant le 31/12). Il propose que l'inscription puisse être effective entre les vacances de Noël et celles d'hiver.

Le DASEN rappelle que le cadre légal suppose un minimum de 6 mois de scolarité pour assurer le gain de l'année pour l'enfant. Il renouvelle toutefois sa confiance dans les collègues et les IEN pour ce qui se pratique souvent dans notre département, à savoir une rentrée courant Janvier.

1.2 Admission à l'école élémentaire

Le SNUipp rappelle le caractère non-obligatoire du vaccin BCG, contrairement à ce qui figure page 5. Le DASEN promet une rectification après vérification.

1.3.3 Elèves en situation de handicap

Le SNUipp demande que soit reformulée la première phrase pour une meilleure lisibilité :

« Tout enfant présentant un handicap ou trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école la plus proche de son domicile qui constitue son établissement de référence ou dans un établissement médico-social. »

2.2.2 Absence

Le SGEN rappelle que les directeurs d'école sont censés faire remonter les absences mensuelles des élèves. Or, le certificat médical n'est exigé que pour les maladies contagieuses. L'expression « absence non justifiée » est donc peu compréhensible ou soumise à l'analyse des enseignants eux-mêmes, ce que confirme le DASEN.

3.2.2 Comportement des élèves

Le SNUipp s'étonne de la rédaction de la phrase « C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée » qui, seule, pourrait retenir l'attention des parents alors que s'ensuit une liste de « punitions » ou « réprimandes » pouvant être mises en œuvre...

6.1.1 Composition du Conseil d'Ecole

Le SNUipp s'étonne que la mairie de Tarbes invite à chaque fois le représentant de l'ALAE aux conseils d'école sans que le directeur, président du CE, ne l'ait fait.

Le DASEN rappelle que le Maire s'entoure des collaborateurs de son choix.

Questions diverses

* Conventions avec les établissements spécialisés. Réponse : 7 sur 9 sont conventionnés. « Les Hirondelles » sera bientôt conventionné. Concernant le château d'Urac : pourparlers en cours.

* Le 2^{ème} poste enfants du voyage sera pourvu au 1^{er} janvier 2014.

* Point sur les difficultés éventuellement rencontrées par les M2 et PES dans les écoles. Réponse : pas de soucis, sauf pour un M2 pour qui un suivi a été mis en place.

* Rémunérations des tuteurs M2 (directeurs). C'est pratiqué dans d'autres départements, mais pas dans le 65. Or, le tutorat est pénalisant pour les directeurs qui ne peuvent exercer leurs fonctions sereinement sur leur jour de décharge, ainsi que pour les M2 qui s'en trouvent mal à l'aise. Le Secrétaire Général va se renseigner sur ce qui se pratique ailleurs sur le sujet et n'est pas contre cette idée.

* Rentrée 2014 : les postes réservés pour les PES (M2 actuels) feront l'objet d'un groupe de travail.

Pour le Snuipp-Fsu 65 : Magali Laborde, Sophie Manzato, Joëlle Noguère et Lydia Perez